

Commission : Conseil Economique et Social  
Question : Les terres agricoles dans le monde  
Auteur : République de Corée

Honorable Présidence, la République de Corée est consciente qu'aujourd'hui, l'augmentation de la population mondiale, liée à la hausse du taux de natalité, entraîne depuis plusieurs décennies des besoins croissants en alimentation. Certains états dont le développement agricole est limité, soit à cause d'un territoire restreint, soit par manque de terres naturellement cultivables, se tournent vers des pays, la plupart du temps en voie de développement, disposant de surfaces arables non exploitées.

La République de Corée est consciente que l'achat ou la location de terres dans les pays du Tiers Monde a un impact économique et social direct sur les populations locales. Certains agriculteurs se voient dépossédés des terres qu'ils exploitaient depuis plusieurs générations, l'administration foncière étant défaillante voire inexistante. L'augmentation du prix des terres qui s'en suit rend plus difficile le développement des petites fermes locales qui sont essentielles à la sécurité alimentaire des pays en voie de développement.

La République de Corée estime cependant qu'il faut considérer les nombreux aspects positifs que ce développement agricole apporte à ses différents acteurs. Les pays qui louent ou vendent leurs terres profitent immédiatement de ce commerce qui leur permet de développer des nouvelles infrastructures et de créer de l'emploi au sein de ces nouveaux projets agricoles. Par exemple, la République de Corée va permettre à Madagascar d'augmenter de manière significative sa surface agricole exploitée, passant de 2 millions d'hectares à 35 millions. Notre pays considère qu'une participation à la formation des paysans locaux ainsi qu'une aide à la gestion des terres et des équipements est indispensable afin que l'échange soit profitable à chacun des pays en relation.

Considérant que la densité de population en République de Corée est de 503 habitants/km<sup>2</sup> et que le taux de natalité de 9,6% ne cesse d'augmenter, l'achat ou la location de terres à l'étranger est fondamental pour subvenir aux besoins alimentaires de sa population. Le territoire restreint par rapport au nombre d'habitants ne dispose plus de terres cultivables supplémentaires. Notre pays rappelle que la République de Corée ne subvient plus qu'à 20% de ses besoins en céréales alors qu'elle était autosuffisante à 70% dans les années 1970. De ce fait, nous soutenons les programmes nationaux, tels que celui de Daewoo, qui permettent à ce commerce d'être profitable aux deux parties.

Notre pays estime que la communauté économique internationale a les moyens d'apporter aide et soutien au bon développement du commerce dans les pays du Tiers Monde pour lesquels une grande part de l'agriculture se fait, entre autre, grâce aux pays développés. Ainsi est-il important de considérer les impacts et les conséquences de cette agriculture qui ne cesse d'augmenter pour pouvoir nourrir la planète.

La République de Corée se satisfait de son investissement au sein des Nations Unies depuis 1991 et se tient ouverte à tout projet ayant pour but l'amélioration de ce nouveau commerce mondial qui lie différents pays sur le plan agricole. Notre pays s'engage à contribuer à la recherche et à l'application de nouvelles méthodes pouvant permettre le respect des droits de l'homme ainsi que des normes du travail lors des accords commerciaux auxquels il participe beaucoup. La délégation de la République de Corée remercie alors les pays membres pour leur coopération.